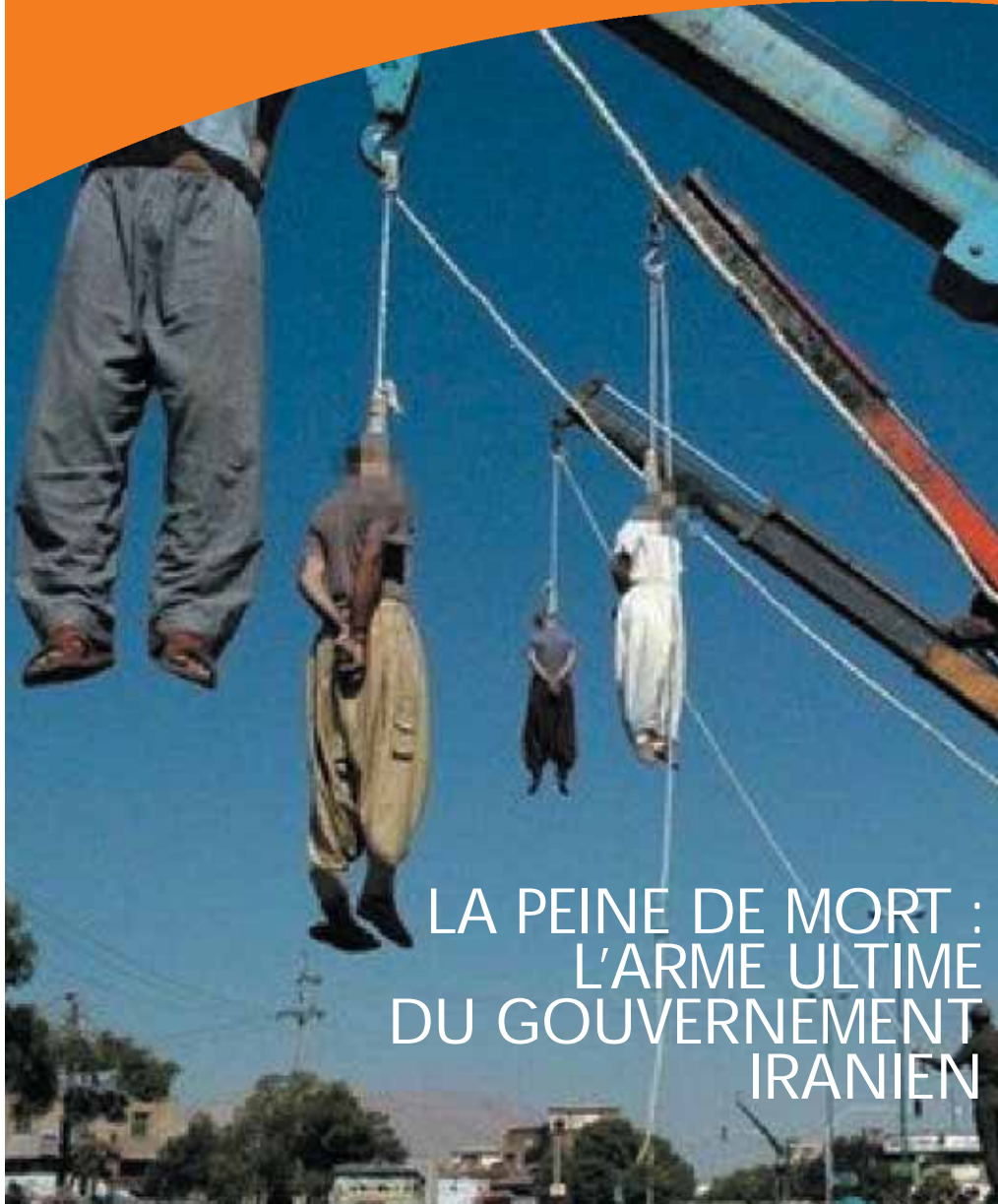


ABOLITION N

LA LETTRE DES CHRÉTIENS ENGAGÉS POUR LES DROITS DE L'HOMME

N°5 Août / Septembre / Octobre 2010 - 0.45 €

PRÊTS À MOURIR POUR LA LIBERTÉ



LA PEINE DE MORT :
L'ARME ULTIME
DU GOUVERNEMENT
IRANIEN

Éditorial



Les manifestations pacifiques qui ont enflamé l'Iran durant l'année 2009, suite à l'élection contestée du président actuel M. Ahmadinejad, ont permis à des centaines de milliers d'Iraniens de proclamer des aspirations profondes : un État de droit, la fin des privilèges, la liberté de la presse.

Des choses essentielles que nous considérons comme acquises ici, en France. Malheureusement, les autorités iraniennes ne l'ont pas entendu ainsi. Cet élan de liberté a été violemment réprimé. Des milliers d'opposants ont été arrêtés.

À l'heure où j'écris, les exactions continuent. Le régime iranien se durcit de manière dramatique.

Le bilan est lourd. Le nombre de personnes tuées par les forces de l'ordre au cours des manifestations a dépassé celui de ces 20 dernières années !

La mission de l'ACAT-France est d'agir pour que ces violences saisissent et que les prisonniers d'opinion soient libérés le plus rapidement possible. C'est la mission que vous nous confiez par votre soutien. Une seule victime sauvée des griffes de ses tortionnaires suffit à justifier tous nos efforts.

François Walter
Président de l'ACAT-France



Les faits **2**

Agir ensemble **3**

Entre vous & nous **4**

Répressions, tortures et exécutions

Agir ensemble

Les faits

LA LIBERTÉ NOYÉE DANS UN BAIN DE SANG



L'annonce de la réélection du président sortant Ahmadinejad, le 12 juin 2009, déclenche un large mouvement de protestation. Des centaines de milliers d'Iraniens descendent dans la rue pour dénoncer la fraude électorale. Malgré la violente répression menée par les forces de sécurité, les opposants profitent de chaque fête religieuse, de chaque fête nationale, pour descendre

dans la rue. Des milliers d'opposants politiques, défenseurs des droits de l'homme, journalistes, étudiants et simples manifestants sont arrêtés, maltraités et même torturés pour la plupart. Nombre d'entre eux sont poursuivis sur la base d'accusations passibles de très lourdes peines.

Le 28 janvier 2010, deux opposants sont pendus. Arrêtés avant l'élection, ils ont été condamnés à mort au cours des procès de masse des manifestants, tenus pendant l'été 2009.

Leur crime : « inimitié à l'égard de Dieu », une faute passible de la peine capitale. Depuis, au moins neuf autres personnes ont été condamnées à mort sur la base d'aveux obtenus sous la torture.

Elles aussi sont accusées d'inimitié à l'égard de Dieu en raison de leur participation aux manifestations et de leur adhésion supposée à des mouvements d'opposition interdits, tels que l'Organisation des moudjahidin du peuple et le Parti monarchiste. Le régime affiche ainsi un pouvoir répressif sans limites.

" AU MOINS NEUF PERSONNES ONT ÉTÉ CONDAMNÉES À MORT SUR LA BASE D'AVEUX OBTENUS SOUS LA TORTURE. "

Prier au cœur de l'action

COMME UN VEILLEUR ATTEND L'AURORE

Une lettre, ce n'est rien.
Mais une lettre, plus une lettre, plus une lettre...
Cela ébranle les puissants,
cela fait ouvrir les murs des prisons,
cela fait modifier des lois iniques.

Nous rendons grâce à Dieu pour chaque personne libérée et nous continuons de veiller pour que chaque visage humain soit reconnu comme l'inviolable image de Dieu.
Jusqu'à ce que se lève l'aurore.

Sœur Thomas, abbaye de Pradines (42)



L'ACAT-France dénonce et fait pression

QUELQUES EXEMPLES D'ACTIONS :

- Dès le 24 juin 2009, l'ACAT-France publie un communiqué de presse dénonçant la vague de répression qui venait de faire une dizaine de morts et des centaines de blessés parmi les manifestants.
- En décembre 2009, l'ACAT-France publie un *Appel urgent* (appel à mobilisation auprès de ses adhérents) en faveur d'un journaliste condamné à deux ans de prison et à la flagellation pour avoir défendu la liberté d'expression.
- En mai 2010, l'ACAT-France publie un nouvel *Appel urgent* et diffuse des pétitions en faveur des manifestants condamnés à mort.
- Depuis le début de l'année, l'ACAT-France se mobilise régulièrement pour obtenir la libération des membres du Comité des reporters des droits de l'homme et du Centre des défenseurs des droits de l'homme qui ont été arrêtés en raison de leur engagement en faveur des droits de l'homme.

Éclairage

QUESTIONS À HÉLÈNE LEGEAY, RESPONSABLE DES PROGRAMMES MAGHREB / MOYEN-ORIENT À L'ACAT-FRANCE



Plus d'un an après le début de la répression, constatez-vous un apaisement des tensions ?

Malheureusement non. Même si la répression est moins spectaculaire aujourd'hui, l'Iran souffre toujours d'un problème structurel dont la violence policière n'est qu'une manifestation. En effet, on constate une parfaite collusion entre les dirigeants politiques et religieux, les forces armées et le pouvoir judiciaire. Le mépris des juges pour les droits de l'homme s'affiche plus clairement que jamais. Ils ne se soucient même plus de donner aux procès un semblant d'équité. La confusion totale des pouvoirs fait que les défenseurs des droits de l'homme n'ont aucune structure sur laquelle s'appuyer.

La mobilisation internationale en faveur des victimes de la répression porte-t-elle ses fruits ?

Oui, plusieurs ONG internationales, dont l'ACAT-France, se sont mobilisées pour Mohammed Amin Valian, un jeune étudiant de 20 ans qui a été arrêté et condamné à mort pour avoir participé à une manifestation, fin décembre 2009. Sa condamnation a finalement été commuée en une peine de prison de trois ans et demie, ce qui est un premier succès. Cependant, la protection des victimes de la répression en Iran est un travail difficile, tant le gouvernement iranien est hostile à toute forme de critique émanant de l'étranger. Mais le fait que la mobilisation internationale puisse, ne serait-ce qu'une fois sur cent, sauver la vie de quelqu'un, suffit à justifier les milliers de lettres et pétitions envoyées.

La torture comme méthode d'investigation

L'AVEU FORCÉ, REINE DES PREUVES

Hélia a été arrêtée lors d'une manifestation, le 16 juin 2009. Conduite dans les bureaux des services secrets, elle a été rouée de coups de poings, de coups pieds. Elle a été frappée à l'aide de matraques électriques, placée en isolement cellulaire pendant des jours, privée de sommeil et violée à plusieurs reprises.

Elle a finalement réussi à s'enfuir de l'hôpital dans lequel elle avait dû être admise, en raison de l'aggravation de ses nombreuses blessures.

Plusieurs manifestants sont ainsi morts en détention suite aux tortures subies. Les tortionnaires restent impunis.

Les forces de l'ordre recourent systématiquement à la torture et aux mauvais traitements à l'encontre des manifestants arrêtés. Il s'agit tout à la fois de les punir, d'obtenir d'eux des aveux qui seront ensuite utilisés comme preuves devant les tribunaux et de terroriser tous ceux qui osent s'opposer au pouvoir.

La télévision nationale a pu ainsi diffuser des images d'opposants avouant qu'ils cherchaient à renverser le régime ou qu'ils travaillaient pour les services secrets israéliens. Les enquêtes de police ne reposent que sur des interrogatoires au cours desquels les personnes arrêtées sont soumises aux pires atrocités.



Agents de la sécurité iranienne en train de bastonner un manifestant.

À VOUS D'AGIR !

2 moyens efficaces et complémentaires

> Écrivez au responsable du pouvoir judiciaire iranien pour demander la suspension immédiate des exécutions capitales et la libération des personnes condamnées à mort en raison de leurs opinions politiques et de leur participation à des manifestations.

> Faites un don. Donnez les moyens d'agir aux 9 500 adhérents et aux 400 groupes locaux présents partout en France pour la défense de la dignité humaine.

Un seul principe : NE PAS SE TAIRE !

MERCI DE SOUTENIR LES ACTIONS DE L'ACAT-FRANCE !

Entre vous & nous



Nos réussites

CE QUI DONNE SENS À NOTRE TRAVAIL, À VOTRE SOUTIEN

Brésil : belle victoire pour les défenseurs des paysans sans terre.

Gracié après une première condamnation en 2007, Vitalmiro Bastos de Moura a été à nouveau condamné, en avril, à trente ans de réclusion par un tribunal de Belem. **Ce grand propriétaire terrien avait commandité l'assassinat, le 12 février 2005, de Dorothy Stang, missionnaire américaine de 73 ans et militante depuis plus de vingt ans à la Commission pastorale de la terre (CPT) pour la défense des paysans sans terre d'Amazonie.**

Dans cette région de grands propriétaires terriens, la CPT a recensé pour la seule année dernière 20 assassinats, 62 menaces de morts, 20 personnes torturées et 241 agressions ayant pour origine les conflits sur les terres.

L'ACAT-France soutient depuis longtemps la Commission pastorale. Elle est intervenue lors du premier procès de V.B. de Moura et plus récemment en faveur du frère Henri Burin des Rozières.



SŒUR DOROTHY STANG
ASSASSINÉE LE 12 FÉVRIER 2005



Visage de l'ACAT

TROIS QUESTIONS À ELYANE BARITEAU,
BÉNÉVOLE RESPONSABLE DU *FIL DES JOURS*,
JOURNAL DE LA VIE DE L'ASSOCIATION.



Comment êtes vous devenue bénévole à l'ACAT ?

Je suis bénévole depuis huit ans. Arrivée à l'ACAT par hasard, mon premier choix était Amnesty qui m'a orientée vers l'ACAT, n'ayant besoin de personne à ce moment là. Je me rappelle la phrase d'accueil de M. Jean-Étienne de Linares, notre délégué général : « Vous tombez du ciel » !!!

Quelle fonction occupez-vous au sein de l'ACAT ?

Il m'a proposé la rédaction du *Fil des jours*. Chaque adhérent connaît ce journal de huit pages au milieu du *Courrier de l'ACAT*, le périodique de l'association, dont le but est de relater les actions de chacun, de vous tous sur le terrain. Cela peut être le texte d'un adhérent ou le compte rendu d'une action de groupe ou encore une synthèse du travail d'une équipe régionale, chacun espérant peut-être voir son texte publié dans ce papier modeste mais tellement important à mes yeux car il est l'âme de l'ACAT.

Quel est votre plus beau souvenir de militant ?

Les trente ans de l'ACAT, trente ans de lutte, trente ans d'espoir couronnés par deux célébrations extraordinaires et très émouvantes :

Le 3 décembre 2004 à Notre-Dame de Paris et le 4 décembre à l'UNESCO, toutes les ACAT étaient là, celles d'Afrique, d'Amérique, d'Europe ! Elles disaient notre existence à la mesure du monde, elles témoignaient de notre jeunesse et de notre vigueur, elles ouvraient sur des chemins de fraternité.

Je n'ai jamais oublié ces deux jours.



Faites vivre
vos idéaux
LÉGUER, DONNER



Léguer à l'ACAT pour faire vivre vos convictions, vos idéaux est **un acte fort qui permet à l'ACAT de mener des actions de long terme et de pérenniser ses choix**. Nous nous engageons à respecter ce qui vous anime et à faire du concret de votre générosité.

Pour tout contact dans un cadre strictement confidentiel :

Jean-Étienne de Linares,

01 40 40 71 21

(ligne directe).

Dans tous les cas, n'hésitez pas à faire appel à un notaire. Il vous conseillera, vérifiera la conformité de vos souhaits avec la loi, en toute confiance.



En 2009, l'ACAT-France est intervenue pour 1 200 victimes dans 75 pays.
Abolition, août, septembre, octobre 2010, N°5
Directeur de la publication : François Walter, président de l'ACAT-France
Rédacteur en chef : Hadi Issahane
Comité éditorial : Severine Boyer-Durand, Hadi Issahane, Jean-Étienne de Linares
Imprimeur : Imprimerie Deschamps, 40 avenue Charles Gounod, 59100 Roubaix
Conception graphiste : Christine Le Meur
Numéro ISSN : 2104-001X
Numéro commission paritaire : 0614 H 89898
Abolition, 7 rue Georges Lardennois, 75019, Paris
Abonnement annuel : 1,80 euros
Dépôt légal : 3^{ème} trimestre 2010

AGRÉÉE PAR



COMITÉ DE LA CHARTE
don en confiance